



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

Territoire reconnu  
Réserve de biosphère  
et Géoparc mondial  
Unesco

## Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20251125-2025CS69-DE

### Délibération 2025 CS 69

du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : Projet Miellat – Marché de prestation en quasi-régie (Annexe)

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 novembre 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI puis Jean AILLAUD à partir de 16h15 pour les 5 dernières délibérations.

Le quorum était atteint avec **59 votants** :

- **32** membres titulaires présents ;
- **2** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- **2** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- **25** membres représentés.

#### Etaient présents :

**Mesdames** Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Cécile CHEVALIER (déléguée suppléante de **Bonnieux**) ; Monique CHABAUD (déléguée titulaire de **Goult**) ; Françoise MORSEL (déléguée suppléante de **Oppedette**) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de **Roussillon**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de **Sivergues**) ; Viviane DARGERY (déléguée titulaire de **Viens**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire Conseil départemental 84) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ;

**Messieurs** Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Patrick COURTECUISSE (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de Cucuron) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de Grambois) ; Michel BESTAGNO (délégué titulaire de **La-Bastide-des-Jourdans**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (Délégué titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de **Niozelles**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de Robion) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-lès-Apt**) ; Paul COPETE (délégué titulaire de **Sannes**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Jean-François LOVISOL (délégué titulaire **Conseil départemental 84**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**).

#### Était également présente, sans voix délibérative :

Sylvia STEINLE (déléguée suppléante de **Sivergues**) ;

Claire ARAGONES (déléguée suppléante **Conseil régional**)

#### Avaient donné pouvoir :

##### **Mesdames**

Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSE

Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU

Alexandra MORETTI à Gaëlle LETTERON

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • • www.parcdu luberon.fr

Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brême, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Marion BETOUL-ANDLAUER à Jacques PENSA  
Anne-marie LOISON à Mickaël CAVALIER  
Béatrice TERRASSON à Charlotte CARBONNEL  
Catherine GAY à Michel GASQUET  
Florelle NOUGUIER à Noëlle TRINQUIER  
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD  
Solange PONCHON à Jean AILLAUD  
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

**Messieurs**

Roland PETIET à Gaëlle LETTERON  
Patrick PEYTHIEUX à Philippe ANGELETTI  
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER  
Patrick MERLE à Monique CHABAUD  
Laurent GARCIA à Thierry GARCIN  
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE  
Antoine SCARDAMAGLIA à Jacques DECUIGNIERES  
Didier CHAMPOURLIER à Marc BOTTERO  
Patrick VARAIRE à Jacques DECUIGNIERES  
Sergio ILOVAISKY à Viviane DARGERY  
Roland GIRAUD à Marc BOTTERO  
Christian MOUNIER à Dominique SANTONI  
Christian CHIAPPELLA à Frédéric SACCO

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Monique PAQUIN ; Jacqueline LADET ; Valérie PEISSON ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Mireille SUEUR ; Yolande PRIMO ; Elisabeth AMOROS ; Suzanne BOUCHET ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ;

**Messieurs** Denis VERKIN ; Pascal RAGOT ; Jean-Philippe RIVET ; Romain FERRARI ; Olivier LAUBRON ; Sylvain D'APUZZO ; Gérard GUILLOT ; François DUPOUX ; Michel DALMASSO ; Jacques BRES ; Camille GALTIER ; Jean-Pierre SERRUS ; Richard ROUZET

**Etaient absents :**

**Mesdames** Hélène BLEUZEN ; Pierrette FRIMAS ; Solange FOUVET ; Véronique MILESI ; Céline MOSTEIRO ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Karine MASSE ; Valérie BARDISA ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME ; Valérie DELPECH ;

**Messieurs** Lionel MORARD ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICHARME ; Emmanuel LUTHRINGER ; Richard KITAEFF ; Alessandro POZZO ; Serge VANNEYRE ; Jacques MACHEFER ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Pierre POURCIN ; Georges BOTELLA ; Christophe MADROLLE ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.333-1 et les dispositions de l'article L. 333-4 du Code de l'environnement, aux termes desquelles la Fédération des Parcs naturels régionaux de France assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. La FPNRF permet de mutualiser des moyens humains et financiers pour la réalisation de projets d'intérêt général qu'un Parc naturel régional ne pourrait réaliser seul ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et résilience » ;

Vu l'appel à projets national 2023-2024 du Programme National pour l'Alimentation intitulé « Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) » et la candidature déposée par la FPNRF en janvier 2024

Vu la convention relative au projet intitulé « Projet MIELLAT : Mutualiser les Innovations et Expériences Liées à l'alimentation Territoriale » en date du 20 août 2024, entre le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) et la FPNRF, et ses 4 annexes, aux termes de laquelle le MASA s'est

engagé à mettre à la disposition de la FPNRF une subvention d'un montant de 70 000 € soit 69% du financement total du Projet MIELLAT (101 828 €) ;

Vu les Statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;

Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu les Mesures de l'orientation 11 de la Charte 2025-2040 « Faire du Luberon, un territoire exemplaire en matière d'agroécologie et d'alimentation saine et durable »;

Vu la délibération 2025CS61 du Comité syndical du 23 septembre 2025, intitulée « Participation au projet Miellat » ;

Considérant l'intérêt de la mutualisation mise en œuvre par la Fédération des parcs naturels régionaux pour optimiser les moyens humains et financiers affectés à la réalisation des projets d'intérêt général ;

Considérant l'expertise du Parc naturel régional du Luberon sur les enjeux liés à l'alimentation durable, saine et locale et dans la mise en œuvre d'actions liant l'alimentation, l'agriculture, la recherche ;

Considérant la démarche de relabellisation du PAT Luberon de niveau 2 qui est en cours ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité exprimées :**

- **D'APPROUVER** le marché de prestation en quasi-régie conjointe remplaçant la convention de mandat entre la fédération des Parcs naturels régionaux et le Parc naturel régional du Luberon (Annexe) ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

